

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
9 décembre 2013

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 9 décembre 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
9 décembre 2013

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 9 décembre 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Liste des comptes à recevoir au 6 décembre 2013
 - 6.3 Traitement des comptes recevables
 - 6.4 Indexation du salaire des employés municipaux et des élus pour 2014
 - 6.5 Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
 - 6.6 Souper pour les employés et élus municipaux
 - 6.7 Registre public des déclarations faites par un membre du conseil
 - 6.8 Paiement Fondation HDA
 - 6.9 Dépôt des rapports DGE-1038
 - 6.10 Mesure d'appariement fiscal : Montant à pourvoir dans le futur
 - 6.11 Approbation du MTQ et du MAMROT pour la programmation de travaux
 - 6.12 Transfert budgétaire
 - 6.13 Adhésion Québec Municipal
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Moteur de portes pour la caserne et le garage
 - 7.2 Adoption du règlement 315 décrétant l'ouverture de la rue Huard
- 8 *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 8.1 Adhésion à Grobec
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 9.1 Approbation du budget 2014 de l'OMH de Lyster
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 Responsable de la bibliothèque
 - 10.2 Embauche d'un surveillant
 - 10.3 Bouger en famille 2014
 - 10.4 Installation d'une porte de garage
- 11 *CORRESPONDANCES*
 - 11.1 Reconnaissance MADA
 - 11.2 Entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
 - 13.1 Demande de commandite FADOQ Club de Lyster
 - 13.2 Demande de don du Marathon de l'espoir
 - 13.3 Modification du calendrier des séances
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



15 *LEVEE DE L'ASSEMBLEE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

273-12-2013
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

274-12-2013
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

275-12-2013
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11466 à 11524	125 200.08 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	48 710.96 \$
Grand total des paiements	173 911.04 \$

ADOPTÉE

Liste des comptes à recevoir au 6 décembre 2013

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des comptes à recevoir au 6 décembre 2013.

276-12-2013
Traitement des comptes recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un avis à tous les contribuables qui ont un solde dû en date du 9 décembre 2013, et mentionnant que le solde dû soit payé avant le 31 décembre 2013 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date.

QU'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2014 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.

ADOPTÉE

277-12-2013
Indexation du salaire des employés municipaux et des élus pour 2014

ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2014 donne 1.13% ;

ATTENDU QUE le conseil municipal permet un taux minimal de 1.5% et maximal de 2.5% d'indexation à chaque année ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les salaires des employés municipaux permanents suivants soient majorés de 1.5% pour

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'année 2014 à partir du 1^{er} janvier 2014 : Dany Bolduc, Suzy Côté, Marie Demers, Michel Dubois, Loïc Lance, Nathalie Lizotte et Claude Turgeon ;

QUE les salaires des élus municipaux soient majorés de 1.5% pour l'année 2014 à partir du 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE

278-12-2013
Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2013 à compter de midi jusqu'au 5 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

279-12-2013
Souper pour les employés et élus municipaux

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QU'un souper des Fêtes pour les employés et les élus municipaux ait lieu le 18 janvier 2014 à 18h30 au Restaurant le Jaseur. Un montant de 20.00\$ par personne est alloué. Cette dépense sera puisée au poste (02 69000 999) Promotion municipalité.

ADOPTÉE

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

280-12-2013
Paiement Fondation HDA

ATTENDU la résolution 112-04-2013 dans laquelle le conseil municipal réservait une somme de 16 760\$ à même le surplus accumulé de l'année 2012 pour le financement du projet «À notre santé» de la Fondation de Hôtel-Dieu d'Arthabaska et que la somme devait être versée en décembre 2013 ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le versement du montant de 16 760\$ à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports DGE-1038

En conformité avec la l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil la liste des personnes qui ont fait, en vue de favoriser l'élection d'un candidat, un don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant. Cette liste indique le montant ainsi versé par cette personne ainsi que celui que s'est versé le candidat lui-même, lorsque ce montant est égal ou supérieur à la somme de 100 \$.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports qui ont été complétés par chacun des candidats s'étant présenté l'élection du 3 novembre dernier.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



281-12-2013
Mesure
d'appariement
fiscal : Montant à
pouvoir dans le
futur

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportés aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Lyster pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pouvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

282-12-2013
Transfert
budgétaire

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Du compte :		
Nettoyage pluvial	(02 32010 521)	-5 000\$
Marquage de ligne	(02 32070 521)	-5 500\$
Au compte :		
Enlèvement neige caserne	(02 22000 443)	1 000\$
Participation OMH	(02 52000 970)	2 500\$
Enlèvement neige Édifice St-Louis	(02 59000 443)	1 000\$
Promotion municipale	(02 69000 999)	6 000\$

ADOPTÉE

283-12-2013
Adhésion
Québec
Municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité au portail de Québec municipal pour l'année 2014 au coût de 158.08\$ taxes incluses. La somme sera puisée au poste Fournitures de bureau (02 13000 670).

ADOPTÉE

284-12-2013
Moteur de portes
pour la caserne
et le garage

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de moteurs et de coupe-froid pour les portes de garage de la caserne et du garage municipal, tel que la soumission de Baril Portes de garage. La somme de 2 465.60\$ avant taxes sera puisée au poste Entretien poste de pompier (02 22010 522) et la somme de 1 179.69\$ avant taxes sera puisée au poste Entretien garage (02 32000 522).

ADOPTÉE

Note

La directrice générale fait la lecture du règlement 315.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



285-12-2013

Adoption du règlement 315 décrétant l'ouverture de la rue Huard

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 315 intitulé «Règlement décrétant l'ouverture de la rue Huard»

ADOPTÉE

286-12-2013

Adhésion à GROBEC

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2014-2015 au coût de 50\$. La somme sera puisée au poste Cotisation (02 13000 494).

ADOPTÉE

287-12-2013

Approbation du budget 2014 de l'OMH de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2014 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster (O.M.H.) indiquant un déficit à répartir de 3 606\$.

ADOPTÉE

288-12-2013

Responsable de la bibliothèque

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Madame Pierrette Fradette comme responsable de la bibliothèque pour l'année 2014.

ADOPTÉE

289-12-2013

Embauche d'un surveillant

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Bertrand Fournier comme surveillant au Centre des loisirs.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

290-12-2013

Bouger en famille 2014

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte d'être la municipalité hôte pour la Journée Bouger en famille 2014.

ADOPTÉE

291-12-2013

Installation d'une porte de garage

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'une porte de garage à la Surface Desjardins, tel que la soumission de Baril Portes de garage. La somme de 2 219.55\$ avant taxes sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

292-12-2013

Demande de commandite FADOQ Club de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 100.00\$ au FADOQ Club de Lyster pour son souper des Fêtes du 14 décembre prochain. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

293-12-2013

Demande de don du Marathon de l'espoir

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un montant de 200\$ pour le Marathon de l'espoir qui aura lieu le 14 décembre prochain. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

294-12-2013

Modification du calendrier des séances

ATTENDU que le conseil municipal avait adopté avec la résolution 252-11-2013 un calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 ;

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le calendrier des séances pour la séance ordinaire qui doit se tenir mardi le 7 janvier 2014 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la séance prévue le mardi le 7 janvier 2014 ait lieu le lundi 13 janvier 2014 à 20h.

ADOPTÉE

295-12-2013

Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

296-12-2013

Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 03.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 9^e jour de décembre 2013.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière